

Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 28/02/2023

DECISION N° 20230228_B_025

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Etait excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société ROUSSON**

Le Bureau,

N° 20230228_B_025

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail) à la Pépinière d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la Société ROUSSON, dont le siège est Hôtel d'entreprises ZA La Font du Loup à St Just Malmont (43240), aux conditions suivantes :
 - Module : 4 de 16,5 m² et 5 de 60,56 m² soit 77,06 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyer mensuel chargé : 772.36 € HT
 - Charges mensuelles : 231,18 €
 - Prise d'effet : 02 mars 2023 jusqu'au 29 février 2024
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 3° trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 février 2023

Le Président,



Frédéric GIRODET